



L'Empreinte de l'Ours

S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

☎ 03.87.06.62.30

mail : mairie@baerenthal.eu site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, C. Ringard, J. Charpentier, P. Brunner, M. Zugmeyer et A. Levavasseur

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 19 h

Mercredi de 8 h à 12 h

ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV
les vendredis de 17 h à 19 h

Bibliothèque Municipale

☎ 03 87 06 26 48

biblio@baerenthal.eu

Mardi de 16 h 30 h à 18 h

Agence Postale Communale

☎ 03 87 96 50 41

Lundi, mercredi et jeudi
de 14 h à 16 h 30

Mardi et vendredi de 17 h à 19 h

Samedi des semaines impaires
de 9 h à 11 h

POMPIERS : 18

POLICE : 17

URGENCES

Centre de régulation médicale

Méridarde **0 820 33 20 20**

Appeler le 15 en cas d'urgence

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :

Clarisse CROPSAL

☎ 03 87 06 53 34

Cabinet d'infirmières :

Cécile FERSTLER

☎ 03 87 96 17 23

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitche est installée à
Sarreguemines :

☎ 03 87 95 71 72

CLIC :

Antenne de Bitche :

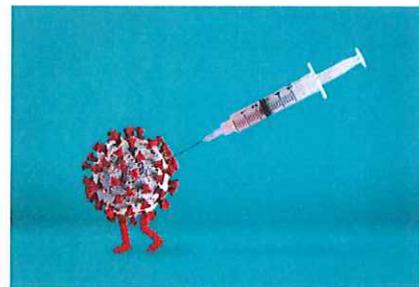
☎ 03 87 78 06 99

Février 2021

Déploiement de la campagne de vaccination contre la Covid-19

Campagne de vaccination pour les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile

La circulation du virus reste très active en Moselle avec une situation encore fragile qui impose de ne pas relâcher les efforts de respect des gestes barrières et du port du masque.



La vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. La campagne vaccinale qui a démarré en Moselle permettra progressivement à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir accéder gratuitement et de manière non obligatoire au vaccin.

Sans modifier les principes de la stratégie de vaccination validée par les autorités scientifiques, l'objectif aujourd'hui est d'aller plus vite, tout en priorisant les publics les plus exposés.

Calendrier

Le déploiement de la vaccination se fait avec une priorité donnée aux publics les plus vulnérables au virus, susceptibles de développer des formes graves de la maladie. Il s'agit :

- Des personnes âgées en établissements (EHPAD, unités de soins de longue durée)
- Des personnes qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave du Covid-19
- Des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités
- Des personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités.

Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile peuvent également se faire vacciner depuis le 18 janvier 2021. Un courrier de la caisse nationale d'assurance maladie a été envoyé à toutes les personnes concernées.

La prise de rendez-vous obligatoire dans des centres de vaccination se fait depuis le 14 janvier 2021 :

Par téléphone : n° vert 03 87 345 345

Via internet sur <https://sante.fr/carte-vaccination-covid> ou www.doctolib.fr

Une fois sur place, avant de recevoir la première injection, chaque personne devra répondre à quelques questions relatives à d'éventuelles allergies ou sur les antécédents médicaux afin de s'assurer que la vaccination se déroulera parfaitement. A cette occasion un rendez-vous de rappel sera fixé pour la seconde injection.

Pour notre secteur, le centre de vaccination le plus proche, est le Centre Hospitalier Spécialisé (salle des fêtes du centre hospitalier), 1 rue Calmette à Sarreguemines.

En cas de difficultés particulières liées à la campagne de vaccination, les personnes peuvent contacter la mairie.

Décisions du Conseil Municipal — Séance du 12 janvier 2021

Réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 à l'Association Prévention Routière

L'Assemblée municipale n'a pas réservé une suite favorable à la demande de subvention formulée par l'Association Prévention Routière au titre de 2021.

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 selon le détail ci-dessous :
Budget Commune -

- Réhabilitation Presbytère : 53 265,29 € (article 2128 opération 1044)
- Installation chauffage foyer et église : 34 505 € (article 2128 opération 1042)

Budget Camping Ramstein-Plage -

- Agencement des abords du camping : 10 000 € (article 2151 Opération 2003).

Charges locatives 2020 des logements communaux et de la paroisse protestante

Le Conseil Municipal, au vu des décomptes des consommations réelles 2020, a décidé de rembourser les montants trop perçus aux locataires concernés des logements communaux. Il en est de même pour les charges facturées à la paroisse protestante au titre du chauffage du temple. Les charges provisionnelles sont inchangées pour les logements communaux et ramenées à 70 € par mois pour la Paroisse.

Reconduction des baux de location du logement attenant au bloc sanitaire 3 du camping et à la salle « Ramstein-Plage »

Les baux ci-dessus ont été renouvelés pour 2021 aux locataires actuels pour 12 mois aux mêmes conditions.

Demande de location d'un logement situé au-dessus de l'école

La demande de location du logement N°3 situé au-dessus de l'école par un particulier a été acceptée.

Prix de fleurissement 2020

La valeur des prix remis aux lauréats du concours 2020 de maisons fleuries ont été validés par le Conseil Municipal.

Répartition de la charge financière de l'ALSH entre les communes participantes

L'Assemblée délibérante a accepté la règle de répartition de la dépense des frais liés au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ce calcul s'effectue à la fois sur le potentiel et sur la participation effective des enfants de chaque commune signataire.

Actualisation des modalités de participations financières croisées entre les différents budgets de la Commune.

Il a été décidé d'actualiser, en tenant compte du fonctionnement des services, les modalités de participations financières croisées entre le budget de la Commune et celui du Camping. Les participations seront déterminées sur la base des dépenses de personnel de l'année en cours.

Contrat d'entretien des installations sanitaires du camping municipal – saison 2021

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition de prestation de nettoyage présentée par la Société AZUR PROPRETE, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec cette Société pour un montant forfaitaire mensuel de 7 990 € HT sur 6 mois.

AFFAIRES FONCIERES

Propriété située 3 rue du Betteli

Deux offres de prix ont été déposées pour l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 3 rue du Betteli. Le Conseil Municipal a accepté l'offre la mieux-disante qui s'élève à 40 000 € dont 4 000 € de frais d'agence.

Demande de location de terrains formulée par des particuliers

Une demande de location de terrains pour mettre en pâture des chevaux n'a pas reçu un avis favorable.

Régularisation foncière voirie rue de l'école

Une régularisation de la voirie au niveau de la parcelle cadastrée section 01 n°597 a été acceptée.

Acquisition terrain au lieu-dit Muhlthal

Dans le cadre de l'arpentage du sentier de grande randonnée GR53, l'acquisition d'une parcelle située au Muhlthal a été validée.

AFFAIRES DU PERSONNEL

Création d'emplois saisonniers au service du camping « Ramstein-Plage »

La création de postes saisonniers, au titre de la prochaine saison, au service du camping municipal s'est faite sur les bases identiques à celles de l'année 2020.

Complément de rémunération alloué au personnel permanent en 2021

Une enveloppe financière au titre d'un versement d'un complément de rémunération au personnel permanent (13ème mois) a été acceptée et sera versée au mois de novembre 2021.

Vie pratique

Dotation sacs multiflux

La prochaine redotation de sacs multiflux se fera le **mardi 9 février 2021 de 15 h à 19 h**, à l'atelier municipal.

Pensez à vous munir de votre Sydem Pass et d'un cabas.



La permanence pourra être écourtée en fonction des mesures gouvernementales qui seront applicables d'ici-là.

Des communications se feront par le biais du site internet de la commune et par un affichage en mairie.

Le Sydeme informe également que l'agenda en ligne qui répertorie toutes les permanences multiflux est consultable sur le site internet :

<https://www.sydeme.fr/fr/agenda-des-permanences-multiflux.html>

Relève des compteurs d'eau potable

Rémy Kauffmann et Sébastien Reinheimer effectueront la relève des compteurs d'eau potable, pour le compte du SDEA, à compter du lundi 8 février 2021 et durant tout le mois de février.

Merci de leur faciliter l'accès au compteur, en enlevant les objets gênants (accès cave ou regard extérieur).

Les personnes qui ne souhaitent pas recevoir les agents, en raison de la crise sanitaire, pourront envoyer leur relevé (de préférence avec une photo du compteur) à l'adresse de la mairie (mairie@baerenthal.eu).

Vous pourrez également communiquer votre index (seuls les chiffres sur fond noir sont à prendre en compte) en déposant le coupon-réponse mis dans votre boîte aux lettres (si vous êtes absent lors du passage des agents communaux) dans la boîte aux lettres de la mairie.



Témoin de votre consommation, votre compteur doit être protégé contre le froid. En effet, en cette période où les températures sont très basses, le gel de votre compteur d'eau et de vos canalisations peut compliquer la circulation de l'eau dans votre maison et entraîner des coupures d'eau, des fuites voire des inondations. Votre compteur est sous votre responsabilité. En cas de destruction ou de détérioration de ce dernier, le remplacement est à vos frais. Il est donc important de le protéger contre tout dommage.

COLLECTE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

Lors de vos achats, n'hésitez pas à déposer dans votre panier un litre de lait supplémentaire, un paquet de riz, des céréales, des boîtes de conserves, du sucre...*

*Voir la liste détaillée des produits acceptés :

- des produits alimentaires (pâtes, riz, purée, sauces, condiments, conserves, sucre, farine, semoule, chocolat, céréales, produits pour le petit déjeuner, confiture, compotes, gâteaux...)
- des produits d'hygiène (savon corps et mains, dentifrice, brosse à dents, protections hygiéniques, shampooing, mouchoirs, papier toilette...)
- des produits ménagers (sol, fenêtre, lessive...)
- des produits pour animaux (nourriture chien, chat, lapin)
- des vêtements chauds (écharpes, bonnets...)

Denrées à déposer à :
Périscolaire, rue de l'école à Baerenthal
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30
06 89 24 97 13
planete-jeunes57230@fdmjc-alsace.fr

afges les étudiants d'Alsace

Avec le soutien du CRAEP Alsace, dont la Fédération des MJC d'Alsace est membre

UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTÉS DU TRAVAIL

U.N.I.A.T.
Groupe de la Moselle

Siège à SARREGUEMINES - 21-23 rue Chamborand - Tél. 03 87 98 40 14

PERMANENCE

JEUDI le 4 FEVRIER

**BAERENTHAL
EN MAIRIE - Salle Goldenberg**

de 14 H 15 à 14 H 45

Dégradations au Centre de Jeunesse de la Ville de Karlsruhe

La Direction du Centre a constaté quelques dégradations ces derniers jours et rappelle que le site du centre de jeunesse n'est pas un terrain de jeu et que son accès est strictement interdit; s'agissant d'un site privé.



Nos joies

Félicitations à :

M. **Ernest Muller** qui fêtera ses 82 ans le 1er février
M. **Rodolphe Frakowiack** qui fêtera ses 87 ans le 7 février
M. **Fridbert Arnold** qui fêtera ses 82 ans le 7 février



Bloc notes

Mardi 9 février : Distribution de sacs multiflux, de 15 h à 19 h, à l'atelier municipal.

Du lundi 22 au vendredi 26 février :

Planète Jeunes proposera un centre aéré sur le thème : Nature et hiver.

Donner aux enfants l'expérience de mettre en place une idée qui vient d'eux, parce que c'est leur temps libre, parce qu'ils vont apprendre différentes choses dans de multiples domaines, et parce qu'ils s'y intéresseront davantage ! Tel est le programme que l'équipe vous propose !

Cette semaine inédite favorise l'esprit de créativité, d'initiative de chacun afin de passer des vacances à leur image.

Les activités proposées se feront dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Les enfants à partir de 6 ans devront se munir d'un masque.

Les activités se feront par petits groupes d'enfants et sont susceptibles d'être modifiées suivant l'évolution des mesures sanitaires.

Renseignements auprès de Manue au 06 89 24 97 13 ou planete-jeunes57230@fdmjc-alsace.fr



Ce bulletin municipal vous est offert par

JA TRADE

Implantée en Alsace depuis 2006, JA TRADE est spécialisée dans le placement de distributeurs automatiques de denrées alimentaires ou non alimentaires.

JA TRADE offre à ses clients un programme de personnalisation qui permet la configuration détaillée de leur futur automate.

JA TRADE
Zone de l'Aérodrome
4 rue Maryse Bastié
67500 HAGUENAU
Tél. 09 77 02 48 29 / Fax 03 88 72 03 45
jatrade@orange.fr



Ci-dessus, distributeur de masques et de gel hydroalcoolique implanté à Baerenthal